

Maldives

Dernière mise à jour le 19 octobre 2023

Nous vous prions de trouver ci-après les informations dont vous aurez besoin pour préparer et profiter au mieux de votre séjour. Ces informations nous proviennent de diverses sources (organes gouvernementaux, compagnies aériennes, offices du tourisme, réceptifs locaux...). Elles sont données à titre indicatif et peuvent être modifiées sans préavis. A cet égard, nous vous invitons, tout particulièrement, à consulter le site web de la compagnie aérienne, dans les 48 heures qui précèdent votre départ, afin de disposer de l'information la plus juste, ainsi que les conditions d'accès à votre destination sur le site <https://www.diplomatie.gouv.fr/fr/conseils-aux-voyageurs/conseils-par-pays-destination> Le site des Aéroports de Paris peut également vous être utile dans vos démarches : <https://www.parisaeroport.fr/passagers/les-vols/coronavirus-information-voyageurs-depart-arrivee-paris>

Vous pouvez également consulter avant votre départ le site de l'Ambassade des Maldives à Londres <https://www.maldiveshighcommission.uk> (en anglais) et l'Ambassade des France au Sri Lanka <https://lk.ambafrance.org>

Autre site utile :

Le Ministère du Tourisme maldivien <https://tourism.gov.mv>

Avant votre départ :

- Le port du masque n'est plus obligatoire dans la plupart des espaces intérieurs. Conservez toutefois à disposition des masques chirurgicaux en nombre suffisant afin de parer à toute demande et privilégiez des petits contenants de gel hydroalcoolique.

Mesures en vigueur pour entrer sur le territoire des Maldives :

- Un formulaire de santé obligatoire devra être rempli en ligne (uniquement) au plus tôt 96 heures précédant le vol sur le lien suivant : <https://imuga.immigration.gov.mv/ethd> (en anglais). Ce même formulaire devra être également complété au plus tôt 96 heures précédant le vol de retour.
- Il est recommandé de souscrire une assurance couvrant les risques d'infection à la Covid-19 durant votre séjour ainsi que les frais non médicaux liés à une mise sous quarantaine.

A l'embarquement :

- Des mesures préventives ponctuelles et/ou locales concernant votre voyage peuvent être mises en place, à l'initiative de la compagnie.
- Ces mesures peuvent également s'appliquer lors des transferts en bateau ou en hydravion.

Maldives

A l'arrivée :

- A votre arrivée, des tests PCR peuvent être effectués de façon aléatoire à l'arrivée à Malé.

Lors du séjour à l'hôtel :

- D'une manière générale, les services habituels sont opérationnels, néanmoins des aménagements peuvent être opérés par les hôteliers en fonction de la situation locale.

Le retour en France :

- Le formulaire de santé obligatoire devra à nouveau être rempli en ligne (uniquement) au plus tôt 96 heures précédant votre vol retour, sur le lien suivant :
<https://imuga.immigration.gov.mv/ethd> (en anglais).